

CYCLAUSANNE 2000

Centenaire de l'Union cycliste internationale Accueil de manifestations cyclistes Participation à la fondation du centre mondial du cyclisme

Préavis N° 136

Lausanne, le 23 mars 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Sommaire

1. Objet du préavis	p. 1
2. Lausanne et le cyclisme	p. 2
3. Le centenaire de l'Union cycliste internationale	p. 3
3.1. Randonnée cyclotouriste Paris - Lausanne	p. 4
3.2. Etape du Tour de France	p. 5
3.3. Finales de la Coupe du monde de MTB	p. 6
3.4. Aspects financiers	p. 7
4. Participation à la fondation du centre mondial du cyclisme	p. 10
5. Récapitulatif des engagements financiers	p. 12
6. Conclusions	p. 12

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi de deux crédits, à savoir :

- a) un crédit spécial de 300'000 francs destiné à financer la participation de la Ville à la célébration du centenaire de l'Union cycliste internationale (UCI), en garantissant la couverture des éventuels déficits occasionnés par les manifestations sportives organisées à cette occasion (« Randonnée cyclotouriste Paris - Lausanne », étape du « Tour de France 2000 », « Finale de la coupe du monde de MTB cross country ») et à acquérir du matériel promotionnel réutilisable;
- b) un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 500'000 francs, destiné à couvrir la participation lausannoise au capital de dotation de la fondation « Centre mondial du cyclisme » à Aigle.

2. Lausanne et le cyclisme

Objet, en compétition, de haute technologie, la bicyclette ou vélo est le résultat de longs et patients perfectionnements partis d'une réflexion d'apparence simple : se déplacer vite en s'affranchissant des contraintes inhérentes à l'animal et à la marche.

C'est au début du XIX^{ème} siècle que sont apparus les véritables précurseurs de la bicyclette, le célérifère et la draisienne¹, petits véhicules de bois composés d'une selle placée sur un bâti et de deux roues. Le « cavalier », pour avancer, devait frapper alternativement le sol de ses pieds. Vers 1855, Ernest Michaux invente ce qui allait permettre à cet étrange véhicule de cesser d'être une curiosité : la pédale. Tout d'abord fixée sur l'essieu, elle permet à la roue de devenir motrice. Entre 1870 et 1880, le bicycle est constitué d'un bâti en fer forgé et de roues de bois. En 1895, la jante creuse est lancée par un inventeur du nom de Ruffault, le bandage plein en caoutchouc est perfectionné en bandage creux, puis le pneumatique est inventé.

Le grand cycle de 1880, dont le diamètre de la roue avant était fonction de l'enjambée de son propriétaire, était d'un maniement des plus périlleux. L'idée vint d'en renverser la fourche en reportant la selle à l'arrière : ce fut le spédicycle. Puis arriva la bicyclette telle que nous la connaissons grâce à M. Meyer qui invente le pédalier et applique l'invention de M. Galle, la chaîne à maillons². En jouant sur les tailles relatives du pignon et du pédalier, on n'a plus besoin d'entraîner une grande roue pour rouler rapidement.

Si son allure générale semble être la même qu'au début du siècle, le vélo d'aujourd'hui a, en fait, beaucoup évolué, principalement ces vingt dernières années, grâce à l'utilisation de nouveaux matériaux (plus légers et plus résistants) et à des transferts de technologies (certains vélos sont équipés de freins à disque).

Il a également changé sociologiquement. La démocratisation de l'automobile dans nos sociétés occidentales a eu raison de son rôle de moyen de transport et de travail. Le vélo a même connu une période de « ringardisation » jusqu'à l'apparition du VTT. Le « vélo tout terrain » et ses déclinaisons, « mountain bike », « city bike », etc., ont donné et donnent au cyclisme une deuxième jeunesse. Dans la même vague que les sports « fun » (surf, snowboard, skate), ce « nouveau cyclisme » s'affranchit des lieux traditionnels de pratique (routes et vélodromes) et part à la conquête des forêts, des montagnes, des lieux extrêmes et plus récemment des rues.

Le succès est tel que les ventes de ces types de vélo surpassent celles des vélos dits classiques et que les nouvelles disciplines créées (descente, cross-country, trial) sont rapidement intégrées dans les clubs et les fédérations, en particulier l'Union cycliste internationale (UCI). Les épreuves de cross-country figurent, depuis 1996, au programme des Jeux olympiques³.

Moyen de transport, mode de vie, loisir, sport, le cyclisme est également un sport professionnel qui a été et qui est encore fortement secoué par les affaires de dopage. Son image en a été fortement affectée. Cependant, de ces scandales sont nées une prise de conscience – tant du phénomène que de son ampleur – et une volonté d'agir.

Lausanne, bien évidemment, n'échappa pas à l'engouement et à la révolution créés par l'invention de ce qui fut rapidement baptisé « la petite reine ». Le 13 août 1899 fut fondé le « Cyclophile lausannois », suivi au fil

¹ La réalité du célérifère, dont l'invention est attribuée à un Français, un certain comte de Sivrac, en 1790, n'a jamais pu être prouvée. La draisienne, due à un Allemand, le baron Drais von Sauerbronn, est attestée. De là à dire que certains historiens français de la fin du XIX^{ème} siècle ont voulu réécrire l'histoire en donnant naissance à un ancêtre « rustique » et français au vélo...

² Le système pédalier / chaîne / pignon permet de transmettre l'effort humain à la roue arrière et non plus à la roue avant, qui peut ainsi plus facilement remplir sa fonction directionnelle.

³ Le cyclisme, tant sur piste que sur route, est inscrit aux Jeux olympiques depuis 1896.

des ans par la « Pédales lausannoises » qui devint le « Vélo Club Lausanne », le « Vélo Club italien », la « Section lausannoise de la société des cyclistes militaires ». Très vite des manifestations locales sont organisées, puis régionales et, finalement, nationales : « Le circuit vaudois », « Critériums internationaux de Montbenon », « Zurich-Lausanne ». Outre des championnats suisses dans diverses disciplines, Lausanne fut ville étape de nombreux « Tour de Romandie » et « Tour de Suisse », du « Tour de France » ainsi qu'en 1996 du « Giro d'Italia ». Les Championnats du monde juniors en 1975 eurent également pour cadre notre cité.

Si le cyclisme de compétition est à l'honneur à Lausanne, le cyclotourisme a également sa place. La « Journée lausannoise du vélo », organisée conjointement par les clubs cyclistes et les services de l'administration communale, sous le patronage du CIO, propose, sans esprit de compétition, pour le seul plaisir de participer, divers parcours dans les bois du Jorat.

En 1922, sous l'impulsion de « l'Union cycliste lausannoise », association qui regroupait les principaux clubs cyclistes lausannois, fut entreprise la construction d'un vélodrome sur le site de la Pontaise. Il est toujours en service et accueille les passionnés du cyclisme sur piste. Le succès du VTT et les demandes du public aboutirent, en 1995, à la création, dans les bois de Peccau, d'un parcours de 6 km avec obstacles et de difficultés variées. Un autre parcours, sans obstacles, de 20 km a été ouvert au public en 1999.

3. Le centenaire de l'Union cycliste internationale

L'Union cycliste internationale (UCI) est l'instance dirigeant le cyclisme sur le plan international, à tous les niveaux de compétition (amateurs et professionnels) et pour toutes les disciplines : route, piste, mountain bike (MTB), cyclo-cross, BMX, cyclisme en salle et trial⁴, à l'exception de celles associées à d'autres sports (triathlon, par exemple).

Elle a été fondée le 14 avril 1900 à Paris par des représentants de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie et de la Suisse. Constituée actuellement de 168 membres (fédérations nationales cyclistes), l'UCI a son siège à Lausanne depuis 1993.

Son action concerne aussi bien les sportifs professionnels qu'amateurs (hommes et femmes). Elle émet les règlements, publie les calendriers des compétitions, gère les classements et assure la promotion des Championnats du monde.

Les objectifs de l'Union cycliste internationale ne se limitent pas aux compétitions cyclistes. Elle tend également à développer l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement sain et proche de l'environnement.

Afin de marquer son centenaire, l'UCI organisera une série de manifestations à travers le monde, dont un certain nombre auront lieu dans notre canton et dans notre ville :

La randonnée du centenaire

La randonnée du centenaire sera certainement l'événement le plus significatif pour marquer l'anniversaire de l'UCI. Elle comptera vingt participants de chacune des cinq fédérations fondatrices de l'UCI, soit cent coureurs qui relieront par étapes, du 13 au 16 avril, sur 576 km, Paris à Lausanne.

⁴ MTB, anciennement vélo tout terrain ; BMX, « bicycle moto cross » ; cyclisme en salle, deux épreuves constituent cette discipline, le « vélo balle » et le cyclisme artistique.

Le Tour de France

L'arrivée d'une étape du Tour de France à Lausanne, le 19 juillet, constituera le deuxième rendez-vous de cette célébration. Le lendemain, les coureurs repartiront en direction de Fribourg-en-Brisgau.

Finale de la Coupe du monde MTB descente et dual

Sur la piste de Leysin, les meilleurs spécialistes s'affronteront les 26 et 27 août dans l'une des disciplines les plus spectaculaires du cyclisme : la descente. Des compétitions de dual⁵ seront également organisées.

Finale de la Coupe du monde MTB cross-country

Les bois du Jorat accueilleront, le 3 septembre, ultime épreuve avant les Jeux olympiques de Sydney, la finale de la Coupe du monde de cross-country.

3.1. La randonnée cyclotouriste Paris - Lausanne

Le départ de la randonnée du centenaire sera donné à Paris, ville où fut fondée l'UCI, le 13 avril et son arrivée se fera à Lausanne, siège actuel, le dimanche 16 avril.

Le tracé prévoit quatre étapes :

13 avril	Paris – Troyes	169 km
14 avril	Troyes – Dijon	189 km
15 avril	Dijon – Pontarlier	145 km
16 avril	Pontarlier – Lausanne	73 km

Tout au long du parcours, de 576 km, qui devrait être effectué à une moyenne de 25 km/h, les organisateurs vont permettre à d'autres cyclotouristes de se joindre au peloton. Dans le cadre de la dernière étape (Pontarlier – Lausanne), un départ sera donné à Vallorbe et environ 1000 passionnés du vélo rejoindront le peloton de la randonnée pour arriver ensemble à Lausanne après 44 km de course.

En attendant cette arrivée, les spectateurs lausannois pourront suivre une course internationale pour les juniors et une autre réservée aux malvoyants.

Sur la place de la Navigation, une grande tente sera dressée et permettra l'accueil des invités de l'UCI, des cyclotouristes, mais aussi, et surtout, de tous ceux qui désireront partager un repas et assister à diverses animations.

Ultérieurement, le tracé de la randonnée sera balisé de façon permanente et deviendra ainsi le plus long tracé cyclotouriste au monde.

3.2. Le Tour de France

Du samedi 1^{er} au dimanche 23 juillet se déroulera l'un des événements majeurs du sport mondial, le Tour de France.

⁵ Compétition lors de laquelle deux concurrents s'affrontent sur un parcours commun. Le vainqueur, le premier qui a franchi la ligne d'arrivée, continue la compétition.

Les lettres de noblesse du cyclisme ont été écrites lors de la « Grande boucle », des noms sont restés gravés dans la mémoire collective (Merckx, Poulidor, Indurain, etc.) grâce à cette épreuve. Le Tour de France a fait et défait des carrières et, sous bien des aspects, s'apparente à une tragédie grecque. Ses deux dernières éditions ont été marquées par les affaires de dopage et nombreux sont ceux qui ont cru à sa disparition tant la « tempête » fut violente. Cependant, elles ont permis une réflexion sur le sport professionnel et l'importance du monde économique dans le sport moderne. La création de l'Agence internationale antidopage (AIA) a été rendue possible par ces affaires, preuve de l'impact qu'exerce le Tour de France auprès du public.

La 87^{ème} édition du Tour de France comprendra 21 étapes (11 dites de plaine, 2 de moyenne montagne, 5 de haute montagne, 2 contre la montre individuels et 1 contre la montre par équipes) pour une distance totale d'environ 3630 kilomètres. 20 équipes de 9 coureurs seront invitées par la Société du Tour de France à participer à cette édition. A relever qu'en plus des critères sportifs, des critères de transparence vis-à-vis de la lutte antidopage seront appliqués pour la sélection des équipes.

Mis à part l'étape finale à Paris, courue entièrement intra-muros, une seule étape se caractérise par une boucle finale, qui plus est au centre-ville, c'est Lausanne. La 17^{ème} étape s'arrêtera le 19 juillet dans notre ville après 155 km depuis Evian-les-Bains. A l'issue d'une boucle finale au centre-ville, les coureurs termineront l'épreuve à l'avenue de Rhodanie. En soirée, de nombreuses animations populaires sont prévues sur le site d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, la traversée de Lausanne implique la modification d'un certain nombre de giratoires, pour un coût estimé à 100'000 francs. Ces opérations seront financées par des contre-prestations dans le domaine « promotion – marketing ». Si, toutefois, elles ne pouvaient l'être entièrement, une demande de crédit supplémentaire de deuxième série 2000, à inscrire sous la rubrique 4200.314 du budget de la Direction des travaux, Service des routes et voirie, serait présentée pour le solde.

Le lendemain, le peloton partira de la place de la Navigation pour atteindre en fin de journée Fribourg-en-Brisgau après 154 km de course, après avoir traversé les cantons de Vaud, Fribourg, Berne, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie.

3.3. Finales de la Coupe du monde MTB⁶

Descente et dual

Après le snowboard et le roller, poursuivant dans l'accueil et l'organisation de rencontres de niveau international de sports « fun », Leysin sera le cadre de la finale de la Coupe du monde de descente et de dual.

Sur un parcours de 4 km avec une dénivellation de 740 mètres, une piste de rocaïlle, de chemins de terre et un passage en forêt, les concurrents s'affronteront et lutteront contre la montre les 26 et 27 août. Quant au « dual », il s'agit d'une compétition où deux concurrents qualifiés s'affrontent sur un parcours commun et où le gagnant (le premier à franchir la ligne d'arrivée) continue dans la compétition alors que le perdant est éliminé de suite.

Cette finale n'est pas incluse dans la demande de crédit soumise à votre Conseil. Cependant, elle fait partie des manifestations du centenaire et son comité d'organisation travaille en étroite collaboration avec celui de la randonnée, du Tour de France et de la finale de la Coupe du monde MTB de cross-country ; c'est pourquoi elle est mentionnée ici.

Cross-country

Les courses de cross-country s'effectuent sur un circuit fermé. C'est un départ en groupe et les coureurs n'ont droit à aucune assistance extérieure. Ils doivent donc transporter leur propre équipement nécessaire

⁶ MTB : mountain bike. Ce terme anglais a officiellement remplacé dans le vocabulaire de l'UCI celui de VTT (vélo tout terrain).

pour des réparations éventuelles. La conséquence de cette règle a été une augmentation de la durabilité des équipements dont a bénéficié le grand public. Pour des raisons de sécurité, les coureurs de cross-country ne peuvent changer leurs lunettes et recevoir des boissons que dans des zones spécifiques du circuit.

Une course dure généralement entre 1h45 et 2h30. Les courses féminines sont plus courtes que les masculines.

Après les grands succès rencontrés par les épreuves au cœur de Lausanne (« Bike in Lausanne », dont le parcours profite de la topographie de la ville) ainsi que par l'organisation d'une étape de la Coupe suisse de MTB en 1999 au Chalet-à-Gobet (700 participants dont plusieurs vedettes de la Coupe du monde), le public lausannois va pouvoir admirer les meilleurs coureurs mondiaux de la spécialité qui, au travers de cette 8^{ème} manche et finale de la Coupe du monde, prépareront leur prochaine et importante échéance : les Jeux olympiques de Sydney, deux semaines après.

Le site des compétitions est situé au Chalet-à-Gobet. La multitude et la diversité des chemins permettent de pratiquer idéalement le MTB et ont permis de tracer un parcours attractif pour des compétiteurs de haut niveau et les spectateurs. Il est important de signaler que l'itinéraire choisi, de 9,5 km, respecte l'environnement car aucun chemin ne sera créé et qu'il a été tenu compte des zones naturelles protégées.

En dehors des épreuves de la Coupe du monde qui auront lieu le dimanche 3 septembre (les femmes le matin, les hommes l'après-midi), les événements suivants seront organisés :

Vendredi 1^{er} septembre dès 18h00

Une épreuve contre la montre, réservée aux élites, au centre-ville, suivie d'une course en ligne sur invitation. Le départ et l'arrivée auront lieu sur la place de la Riponne. Le parcours empruntera en grande partie des zones piétonnes dont la descente des escaliers de l'Université, le passage sous l'Hôtel de Ville ainsi que la montée de la rue de la Mercerie (17%).

Samedi 2 septembre

Sur le parcours de la Coupe du monde, une course populaire ouverte aux licenciés et non licenciés de la région. Plusieurs départs seront proposés en fonction des catégories d'âge.

3.4. Aspects financiers

L'organisation des manifestations marquant le centenaire de l'Union cycliste internationale nécessite la mobilisation de moyens tant humains (comités, entreprises diverses, volontaires, etc.) que financiers importants.

Afin de rationaliser les démarches auprès des collectivités publiques et des sponsors potentiels, les comités d'organisation des quatre événements cités précédemment ont décidé de s'unir. Un « comité d'organisation de CycLausanne 2000 », association selon les articles 60 ss du CCS, a été fondé, dont le but est :

« D'organiser trois événements cyclistes en l'an 2000, à savoir : le 16 avril 2000 la randonnée du centenaire (arrivée à Lausanne-Ouchy) ; les 19 et 20 juillet 2000 l'arrivée et le départ du Tour de France (à Lausanne-Ouchy) ; les 2 et 3 septembre 2000 la finale de la Coupe du monde MTB cross-country (au Chalet-à-Gobet, à Lausanne). De plus, [elle] collabore avec le comité d'organisation de la finale de la Coupe du monde MTB de descente (les 26 et 27 août 2000 à Leysin). »

Le comité d'organisation de CycLausanne 2000 rencontre un certain nombre de difficultés dans la recherche de fonds. Bien que le cyclisme soit populaire, que les épreuves de MTB attirent un public nombreux et jeune et que la situation économique soit meilleure, l'image du vélo, sous sa forme sportive, a beaucoup souffert des affaires de dopage qui l'ont secouée (et qui la secouent encore).

Les budgets ont été repris plusieurs fois, les prétentions ont été limitées de même que les dépenses. Malgré le soutien financier de l'UCI, une aide pécuniaire des pouvoirs publics s'avère nécessaire. En effet, comme pour toute manifestation de ce genre, certains éléments, influant directement sur l'équilibre budgétaire (sponsors, public), restent aléatoires et ne sont connus précisément que peu avant celle-ci. La garantie d'un soutien des pouvoirs publics permettrait donc au comité d'organisation d'aller sereinement de l'avant. Ce soutien prendra la forme d'une garantie de couverture de déficit, d'un montant global de 250'000 francs, les comptes des différentes manifestations étant, bien entendu, vérifiés par le Service de la révision.

Dans le détail, les budgets des différentes manifestations se présentent comme suit :

RANDONNEE DU CENTENAIRE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Infrastructures (parcours)	Fr. 16'000,-	
Courses juniors et malvoyants	Fr. 10'000,-	
Infrastructures (arrivée)	Fr. 25'000,-	
Animation (arrivée)	Fr. 24'500,-	
Divers et imprévus	Fr. 2'500,-	
Sponsoring		Fr. 6'000,-
Subvention UCI		Fr. 45'000,-
Ville de Lausanne		Fr. 20'000,-
Autres recettes (repas)		<u>Fr. 7'000,-</u>
Total	<u>Fr. 78'000,-</u>	<u>Fr. 78'000,-</u>

ETAPE LAUSANNOISE DU TOUR DE FRANCE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Droits d'organisation	Fr. 300'000,-	
Frais généraux d'organisation	Fr. 60'000,-	
Frais d'infrastructures (matériel, aménagements)	Fr. 60'000,-	
Frais de relations publiques (VIP)*	Fr. 40'000,-	
Frais d'animation	Fr. 20'000,-	
Divers et imprévus	Fr. 20'000,-	
Part du sponsoring global CycLausanne 2000**		Fr. 45'000,-
Offres de relations publiques (VIP)		Fr. 80'000,-
Ville de Lausanne		Fr. 180'000,-
Autres subventions et recettes***		<u>Fr. 195'000,-</u>
Total	<u>Fr. 500'000,-</u>	<u>Fr. 500'000,-</u>

Commentaires

* Ces frais constituent 50% des recettes attendues dans ce domaine. Il s'agit essentiellement de boissons, de nourriture et d'aménagements pour les hôtes.

** Le comité d'organisation de CycLausanne 2000 a décidé de concentrer la recherche de sponsors et de leur proposer un seul produit ou « package » : une participation à l'ensemble des manifestations.

Les sommes ainsi récoltées sont réparties entre les manifestations.

*** Des demandes ont été faites au Canton de Vaud, à la Confédération et au CIO.

FINALE DE LA COUPE DU MONDE MTB CROSS COUNTRY

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Frais généraux d'organisation	Fr. 40'000,-	
Frais d'infrastructures	Fr. 50'000,-	
Frais de relations publiques (VIP)	Fr. 20'000,-	
Frais de promotion (course populaire)	Fr. 10'000,-	
Animation	Fr. 10'000,-	
« Bike in Lausanne »	Fr. 20'000,-	
Prize money	Fr. 10'000,-	
Redevance due à la Fédération cycliste suisse	Fr. 8'000,-	
Production TV*	Fr. 40'000,-	
Divers et imprévus	Fr. 12'000,-	
Parts du sponsoring global CycLausanne 2000		Fr. 50'000,-
Sponsoring UCI		Fr. 33'000,-
Sponsoring MTB**		Fr. 20'000,-
Offres de relations publiques (VIP)		Fr. 40'000,-
Ville de Lausanne		Fr. 50'000,-
Autres subventions et recettes		Fr. 27'000,-
Total	<u>Fr. 220'000,-</u>	<u>Fr. 220'000,-</u>

Commentaires

* Le cahier des charges de l'UCI pour l'organisation d'une telle manifestation impose au comité d'organisation la réalisation d'une cassette vidéo de 26 minutes de l'épreuve. En contrepartie, l'UCI participe directement au sponsoring de l'épreuve.

** Il s'agit de sponsors spécifiques à ce type de manifestations.

Contribution de la Ville de Lausanne

La contribution de la Ville de Lausanne prendrait la forme, comme expliqué ci-avant, de garanties de couverture de déficit pour un montant total de 250'000 francs, réparti entre les trois manifestations lausannoises, à savoir :

Randonnée du centenaire	Fr. 20'000,-
Etape du Tour de France	Fr. 180'000,-
Coupe du monde MTB	Fr. 50'000,-
Total	<u>Fr. 250'000,-</u>

En outre, la Municipalité estime que ces manifestations constituent l'occasion de mettre en avant le rôle de Lausanne dans l'organisation de grands événements sportifs. En effet, que ce soit par le biais de subventions, de garanties de couverture de déficit ou au travers des prestations de ses différents services communaux, la contribution effective de la Ville de Lausanne s'avère, dans la majorité des cas, indispensable à leur existence.

Or, force est de constater que la « raison sociale » Lausanne est généralement peu présente au plan publicitaire, que ce soit sur des banderoles, panneaux, affiches, programmes, etc. Il s'agit, dès lors,

d'intensifier la visibilité de Lausanne en créant un logotype particulier aux manifestations sportives, en acquérant le matériel nécessaire et en le disposant sur / dans les lieux de compétitions. Ce matériel, réutilisable, sera composé de panneaux, de bannières et de banderoles pour un montant de 50'000 francs.

Une déclinaison du logotype officiel a été développée d'entente avec Lausanne – Tourisme sur le thème « Lausanne, Capitale olympique ». A l'avenir, il sera utilisé partout où la Ville de Lausanne contribuera à l'organisation de manifestations sportives.

4. Participation à la fondation du Centre mondial du cyclisme

En 1997, l'Union cycliste internationale faisait part à la Municipalité de son intention de développer ses activités sur notre territoire, plus particulièrement dans le domaine de la formation et de l'entraînement, pour l'ensemble de ses disciplines.

Un projet, comprenant un nouveau vélodrome et des infrastructures pour l'UCI, mais également pour d'autres sports en salle (rink hockey, athlétisme) fut présenté à votre Conseil en juillet 1997⁷. Bien qu'accepté en séance, il fut rejeté par le peuple.

L'UCI ayant besoin de nouvelles installations, mais désireuse de respecter la volonté exprimée par les Lausannois, décida de rechercher un nouvel emplacement en dehors de notre commune. Après avoir reçu de nombreuses offres, son choix se porta sur Aigle.

Le projet

La vocation première du Centre mondial du cyclisme (CMC) est d'offrir un équipement global, polyvalent et moderne à toutes les disciplines du cyclisme ainsi qu'à la gymnastique (artistique, GRS et trampoline) et au volleyball ou au basketball.

Le CMC sera également le siège administratif de l'UCI et accueillera des réunions et séminaires touchant l'organisation et la formation du sport cycliste. Il sera également un centre de documentation et d'information en matière de cyclisme. Dans le cadre de la formation des jeunes et du perfectionnement des athlètes, de nombreux cours y seront donnés. De plus, le CMC sera une base pour la recherche scientifique et médicale (partenariats avec l'EPFL et la faculté de médecine de l'UNIL).

La fondation

En toute indépendance des structures de l'UCI, c'est une fondation de droit suisse, au sens des articles 80 ss du Code civil suisse qui gèrera le Centre mondial du cyclisme.

Cette fondation regroupera les principaux partenaires du projet (UCI, Confédération, Canton de Vaud, communes, CIO), notamment au sein d'un Conseil de fondation placé sous la surveillance de l'Etat. Grâce à cette structure simple et directe, la rentabilité sportive du projet sera optimisée.

Les partenaires

La Confédération

⁷ Préavis N° 243, « Construction d'un vélodrome omnisports sur le site de la Pontaise. Demande d'un crédit d'études. », du 15 mai 1997, Bulletin du Conseil communal (BCC) 1997, tome II, pp. 39 ss.

Le projet de l'UCI correspond aux objectifs de la Confédération indiqués dans le message aux Chambres fédérales portant sur la Conception des installations sportives d'importance nationale – CISIN. En effet, le Centre mondial du cyclisme, malgré son nom, accueillera des sportifs d'élite de la gymnastique, du volleyball et du basketball, voire d'autres sports intéressés par les infrastructures mises à disposition.

Répondant ainsi aux exigences de polyvalence et d'importance pour le sport suisse, le CMC s'est vu attribué une subvention fédérale de 5 millions de francs.

Le Canton de Vaud

Le Conseil d'Etat soutient le projet de l'UCI, estimant qu'il dynamisera le sport vaudois, le cyclisme et la gymnastique et qu'il représentera un apport économique indéniable pour le Chablais.

La participation financière du canton s'élève à 2 millions de francs sous forme de subvention unique. En outre, un montant équivalent sera prélevé sur les fonds privés redistribués par la Société du Sport-Toto.

Le Comité International Olympique

Le CIO, outre un don de 500'000 francs, soutient le Centre mondial du cyclisme au travers d'un accord passé avec la Solidarité olympique pour les années 2001 à 2004. Des sportifs étrangers pourront ainsi bénéficier de bourses d'études pour un montant annuel de 150'000 francs.

La Ville de Lausanne

La Municipalité estime nécessaire de soutenir financièrement la Fondation du Centre mondial du cyclisme et de participer à son conseil. Le montant de la part lausannoise à la réalisation de ce projet serait de 500'000 francs.

Par ce geste, elle veut donner un signe clair de son attachement à l'accueil de l'ensemble des fédérations sportives internationales, non seulement sur son territoire, mais aussi dans la région et le canton. A l'heure des « autoroutes de l'information », les distances comptent de moins en moins. Par contre, ce qui importe, c'est de pouvoir disposer d'infrastructures de pointe, d'un personnel qualifié et d'un environnement, tant politiquement qu'économiquement, accueillant.

Ainsi, Lausanne montre que, dans ce domaine, il faut penser au-delà des frontières communales et que c'est tout un canton, un pays qui bénéficie de la présence de ces institutions. D'autres l'ont fort bien compris et proposent aux fédérations déjà établies des conditions et un environnement plus accueillant que le nôtre.

Il faut donc agir et non réagir. En devenant membre de la Fondation et en allant au-delà de ses simples intérêts à court terme et locaux, Lausanne montre la voie, en particulier à nos autorités fédérales.

Quant à l'actuel vélodrome de la Pontaise, la réalisation du CMC ne justifie plus de lourds investissements pour sa remise en état. Il devrait être démoli à terme, ses utilisateurs pouvant, grâce à la contribution lausannoise à la Fondation, se rendre à Aigle.

La charge financière annuelle découlant de la participation communale, calculée selon la méthode de l'annuité fixe, pour une durée d'amortissement de cinq ans, au taux d'intérêt de 5 %, s'élève à 115'500 francs.

5. Récapitulation des engagements financiers

Centenaire de l'Union cycliste internationale

Garanties de couverture de déficit

Randonnée du centenaire	Fr. 20'000,-
Etape du Tour de France	Fr. 180'000,-
Finale de la Coupe du monde MTB	Fr. 50'000,-

Matériel de promotion « Lausanne, Capitale olympique » Fr. 50'000,- Fr. 300'000,-

Centre mondial du cyclisme à Aigle

Participation à la Fondation Fr. 500'000,-

Total Fr. 800'000,-

Lors de l'établissement du plan des investissements 2000 - 2003, la Municipalité a inscrit, à titre indicatif, un montant de 350'000 francs pour la participation de la Ville de Lausanne à la fondation du « Centre mondial du cyclisme ». Les discussions avec la Confédération, l'Etat de Vaud et l'UCI, en cours lors de la rédaction du plan des investissements, ont permis de définir les besoins et les apports de chacun. Pour Lausanne - possibilité d'accueil de sportifs dans un centre neuf, suppression d'une importante charge d'entretien (actuel vélodrome) et volonté de soutenir un projet d'importance nationale – il ressort qu'un montant de 500'000 francs est plus opportun.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 136 de la Municipalité, du 23 mars 2000;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de 300'000 francs sur le budget 2000 de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, Service des affaires sportives, destiné à lui permettre de participer à la célébration du centenaire de l'Union cycliste internationale, en se portant garante, pour 250'000 francs (poste 2100.365), des éventuels déficits occasionnés par les manifestations sportives organisées à cette occasion (« Randonnée cyclotouriste Paris - Lausanne », étape du « Tour de France

2000 », « Finale de la Coupe du monde MTB cross-country ») ainsi que de procéder à l'acquisition, pour 50'000 francs (poste 2100.311), de matériel de promotion ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 500'000 francs permettant de participer au capital de dotation de la Fondation « Centre mondial du cyclisme » ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de 100'000 francs par la rubrique 2100.331 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, Service des affaires sportives.
4. de faire figurer sous la rubrique 2100.390 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, Service des affaires sportives, les intérêts relatifs à la dépense découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche

Incidence sur le budget de 2000

Déficit prévu au budget de 2000	46'429'600.-
Nouveaux crédits votés	232'100.-
Nouveaux crédits demandés	425'000.-
Présent crédit	300'000.-
Déficit total présumé	47'386'700.-

=====